

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS244

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« entretien »,

insérer le mot :

« conjoint ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle nécessaire pour le calcul du délai figurant à l'alinéa 4.